

Un projet de la France de transférer à Soleure le siège épiscopal de Lausanne

Autor(en): **Waeber, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **23 (1929)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un projet de la France de transférer à Soleure le siège épiscopal de Lausanne

L. WAEBER.

(Suite et fin.)

L'audience que le cardinal de La Trémoille sollicitait de Clément XI depuis deux semaines lui fut enfin accordée, le 1^{er} septembre 1714. Le Pape semblait remis de son indisposition ; mais, selon son habitude, il ne se ménagea point au cours de l'entrevue, qui fut assez longue, et il en sortit fatigué.

De La Trémoille put se convaincre que, malgré le mémoire remis par ses soins au cardinal Secrétaire d'Etat, aucun ordre n'avait encore été donné par le Saint-Siège à Mgr Passionei au sujet de l'Evêché de Lausanne. Clément XI voyait au transfert envisagé surtout deux difficultés : d'une part, disait-il, le duc de Savoie ne manquera pas de renouveler sa prétention de désigner l'Evêque de Lausanne, et il verra dans le changement projeté une nouvelle preuve de la partialité dont le Saint-Siège, selon lui, fait preuve à son égard ; d'autre part, non sans se contredire un peu, ainsi que le soulignait le cardinal de La Trémoille, le Pape déclarait ne pas vouloir abandonner son droit de nommer à l'Evêché de Lausanne, la seule marque de juridiction, ou peu s'en faut, qu'il lui était donné d'exercer dans les cantons suisses.

Clément XI parut néanmoins prêter une oreille attentive aux arguments développés par l'ambassadeur du Roi Très Chrétien ; mais il était loin d'être gagné à son idée. Tout ce que La Trémoille put faire fut d'engager Sa Sainteté à donner à Mgr Passionei, encore le même jour (qui était celui du départ du courrier pour la Suisse) l'ordre de conférer sur toute cette affaire avec le comte Du Luc.

Le cardinal français n'était cependant qu'à demi rassuré. Il jugea prudent de se rendre, au sortir de l'audience, chez le Secrétaire d'Etat, pour l'inviter — et ce dernier lui en donna la promesse — à solliciter du Saint-Père d'écrire le même soir, ainsi qu'il avait été convenu, au légat du Saint-Siège à la conférence de Baden. Il s'était permis, d'autre part, de signaler au Souverain Pontife les efforts que faisaient les religieux de Munster pour obtenir les bulles en faveur de leur nouvel Abbé¹; mais là encore, écrivait-il à Du Luc, ce même 1^{er} septembre au soir, « je ne scay si cette précaution sera suffisante ; j'y veilleray avec soing, mais de la manière dont les choses se font icy présentement, je ne répons pas que ces bulles ne se donnent pas sans que je le puisse empescher² ».

Annonçant, dans cette même lettre, à l'ambassadeur de France, à Soleure, l'entrevue que celui-ci allait avoir avec Mgr Passionei au sujet de l'Evêché de Lausanne, le cardinal de La Trémoille l'engageait à faire ressortir devant le délégué du Saint-Siège les avantages du plan de Louis XIV. La précaution était superflue : Du Luc avait abondamment prouvé qu'il savait, sans qu'il fût nécessaire de l'y pousser, déployer en faveur de ce projet — le sien, en réalité — toutes les ressources de son éloquence. Répondant, le 22 septembre, au cardinal de La Trémoille, il reprenait son plaidoyer, pour que celui-ci, de son côté, insiste encore auprès du Secrétaire d'Etat. « Voicy, lui écrivait-il, comment je raisonne : Lausanne est un Evesché *in partibus*, comme tous les autres qui sont dans les pays occupés par les Mahométans. Le titulaire n'a pas un escu de revenu fixe. A la mort de Madame la Duchesse de Nemours, il a perdu 50 louis de pension que les Princes de Neuchâtel luy faisoient, et il n'a plus que celle dont le Roy le gratifie par pure charité, et qui pourroit bien estre supprimée si le Pape continue de penser sur cet Evesché à la manière qu'il paroît le faire aujourd'huy. J'avoue, Monsieur, que si Sa Sainteté, de concert avec

¹ C'était Du Luc qui, après avoir eu connaissance de la lettre de l'abbé Pareau, s'était empressé d'informer le cardinal de La Trémoille des démarches des moines.

² Rome, 541, suppl. f. 279. C'est cette lettre et celle que le cardinal de La Trémoille écrivit à Louis XIV le 4 septembre (Rome, 539, f. 1) qui nous renseignent sur l'audience du 1^{er} septembre. La missive destinée à Du Luc lui avait été envoyée ouverte, par un courrier adressé au marquis Beretti, ambassadeur d'Espagne en Suisse. Du Luc, toujours préoccupé de ne pas laisser s'ébruiter son projet, s'était permis de faire à ce sujet des reproches au cardinal (22 septembre). Celui-ci s'excusa. Il avait, disait-il, d'autant moins hésité à agir de la sorte, qu'il s'agissait d'une affaire concernant avant tout le bien de la religion et ne semblant présenter d'autre intérêt que celui que pouvait y trouver le roi de France (23 octobre).

le Roy de Sicile ¹ pouvoit recouvrer le pays de Vaud, et y rétablir l'Evesque de Lausanne, l'objet seroit considérable, mais le cas n'arrivant point, c'est mal connoître ses intérêts que de rejeter la proposition du Roy, qui ne luy est inspirée que par son grand zèle pour nostre sainte religion, et il est facile de le concevoir, pour peu qu'on veuille s'attacher au mémoire qui a esté envoyé à Votre Excellence, puisqu'il est dit que l'Estat de Soleure choisira trois dignes sujets originaires Suisses, les proposera au Roy et que Sa Majesté en présentera un au Pape. Si le Turc vouloit, à de pareilles conditions, redoter les Eglises usurpées, je doute qu'à Rome on y apportât la moindre difficulté. » Mgr Passionei est actuellement à Lucerne. Il a annoncé sa prochaine arrivée à Soleure. Il fait preuve d'habileté et montre de bonnes dispositions ; « mais si, malgré les paroles qu'on vous donne, le cardinal Imperiali fait qu'on lui adresse des ordres saugrenus, il y obéira, ainsi que de raison, et vous entendrez dire, Monsieur, qu'il aura mis la dernière façon à la perte de la catholicité helvétique, le tout pour justifier la conduite d'un nonce très incapable, et dont le seul mérite est d'estre neveu d'un cardinal, qui, par je ne scay quelle fatalité, a plus d'autorité au Vatican que n'en eust jamais le Saint-Esprit dans les conciles œcuméniques. C'est de quoy un particulier, comme moy, ne doit pas trop s'embarrasser ; je sers mon maistre du meilleur de mon cœur ; je luy expose les vérités qui me sont connues, après quoy je me tranquillise quoy qu'il en puisse arriver... Le Nonce Caraccioli s'est mis en teste de procurer l'Evesché de Lausanne au Sieur Alt, Prévost de la Collégiale de Fribourg, qui est un très ignorant personnage et d'une vie scandaleuse ; mais il a de l'argent, et l'on ne voit que trop souvent en Suisse que les nonces y prennent de toutes mains pour se mettre en estat de remplir un autre poste qui puisse les conduire à la pourpre » ².

Du Luc en voulait au Nonce Caraccioli ainsi qu'au prévôt de Fribourg. Il en voulait surtout aux religieux de Munster. « L'impudence des Moines de Munster, écrit-il, le 21 septembre, au Père Le Tellier, m'a bien plus courroucé que n'ont fait les difficultés du cardinal Paulucci... Il n'y a rien de si pernicieux que des ministres des autels prévenus contre le gouvernement, qui inspirent leurs principes aux peuples dont ils ont la direction. Je ne croy point que les francomtois soient jamais bons François, à cause que les Ecclésiastiques

¹ Le duc de Savoie, auquel le traité d'Utrecht (1713) avait attribué la Sicile.

² Suisse, 256, f. 237.

et les moines conservent toujours l'inclination autricienne ¹. » Il ajoutait, dans la lettre au cardinal de La Trémoille dont il vient d'être question : « J'ai lieu de croire qu'on apprendra à l'élu aussy bien qu'aux vocaux la manière dont ils auroient dû se conduire, l'impunité en pareils cas seroit d'une conséquence pernicieuse. »

Du Luc, rentré de la conférence de Baden, comptait toujours sur l'arrivée à Soleure de Mgr Passionei. « Je l'attends avec impatience, écrit-il, le 19 septembre, au marquis Beretti, et le conjure de continuer ses bontés à mes pauvres catholiques, quoy qu'ils resonnent pantoufle pour la plus part du temps. »

Le délégué du Saint-Siège arriva à Soleure le 5 octobre. « Il ne paroît pas content, écrit Du Luc à Louis XIV, qu'on le laisse en Suisse sans caractère public et sans autre affaire que celle qui regarde les intérêts de la Catholicité helvétique, qu'il voit bien n'estre pas prette à prendre un bon tour... Le Comte Trautmansdorf ² est connu à Vienne pour être fort incapable, comme Monsieur Caraccioli l'est à Rome ; cependant l'un et l'autre restent en place par des raisons qui ne vaudroient rien sur un Prince à qui Dieu a donné le don de régner et de connaître ce qui convient à sa gloire et à son service ³. »

Le cardinal de La Trémoille, soupçonnant que, malgré les assurances données, le Saint-Siège n'avait envoyé aucun avis à Mgr Passionei touchant l'affaire de l'Evêché de Lausanne, était retourné, pour la lui recommander à nouveau, la semaine suivante, chez le cardinal Paulucci. Vous saurez présentement, écrit-il à Du Luc, le 23 octobre, si Mgr Passionei a reçu cet ordre, mais « après tout cela, je ne serois pas surpris qu'on ne luy en eut pas escrit un mot » ⁴. Du Luc, dans une lettre au cardinal de La Trémoille, qui croisa celle de ce dernier, lui disait de son côté : « Monsieur Passionei jusqu'à présent n'a point eu d'ordre par rapport à l'Evesché de Lausanne ; il est cependant au fait, et la chose ne sauroit estre envisagée de différente manière, à moins qu'on ne veuille trouver cinq pieds aux moutons. Si mon dit Sieur Passionei me parle avec des ordres, je luy démontreray clair

¹ Suisse, 248, f. 140.

² Ambassadeur de l'Empereur.

³ 10 octobre ; Suisse, 257, f. 39.

⁴ La Trémoille, d'autre part, écrit à Louis XIV : « Sa Sainteté ne se déterminera point sur cette affaire qu'Elle n'en ait été instruite par Monsieur Passionei, et je doute même qu'Elle s'en rapporte entièrement à lui ; Elle voudra aussi entendre son Nonce, qui peut-être l'aura déjà prévenue. » (9 octobre.)

comme le jour que le Pape perd une occasion bien favorable d'aider, sans qu'il luy en couste rien, la catholicité helvétique ; ce Prélat jette un assez vilain cotton ; il est icy sans caractère, n'entend rien aux veües des Cours de Vienne et de Versailles, et trouve le Caraccioli au moindre pas qu'il veut faire. Ce nom est si affreux aux bons catholiques, que tout ce qui luy vient de Rome luy semble Caraccioli ¹. »

Louis XIV espérait cependant encore que le Pape finirait par accepter ses propositions. Sans doute, écrivait-il à Du Luc le 30 septembre, « les décisions de la Cour de Rome sont lentes, et souvent l'intérêt particulier traverse les propositions les plus convenables à ceux de l'Eglise et du Saint-Siège ». Je compte néanmoins, mandait-il au cardinal de La Trémoille, que Sa Sainteté « trouvera qu'il est de l'intérêt de la Religion d'accepter mes offres, et qu'elles doivent l'emporter sur les considérations légères qui l'empêchent de terminer cette affaire suivant la proposition que vous luy en aviez faite. Sa Sainteté n'avoit pas témoigné jusqu'à présent tant de ménagement pour le Roy de Sicile ² ».

Puis, brusquement, un mois plus tard, sans autre explication, le Roi Très Chrétien, adressait au cardinal de La Trémoille le billet suivant : « J'ay appris que Sa Sainteté refuse de consentir à l'union que je lui avois proposée en faveur de l'Evêché de Lausanne, et comme je n'avois d'autres veües que celles du bien de cette Eglise et de l'avantage de la Religion en Suisse, je crois que Sa Sainteté souhaitant également l'un et l'autre, on a eu de fortes raisons pour ne pas accorder ce que je luy demandois. Ainsy vous ne parlerez plus de cette affaire ³. »

Que s'était-il passé ? Le Pape, qui s'était rendu, le 7 octobre, à Castel Gandolfo, pour y faire un séjour d'un mois, avait fait savoir au Nonce, à Paris, qu'il n'agréait point le projet qui lui avait été présenté ⁴. Louis XIV, mis au courant de l'attitude du Saint-Siège, et la jugeant trop inflexible pour que d'ultérieures démarches eussent quelque chance d'aboutir, fit, comme on vient de le voir, interrompre les négociations. Il avait, d'ailleurs, plus que Du Luc, dont il l'avait reçu,

¹ 24 octobre. Suisse, 248, f. 149.

² Lettre du 29 septembre. Rome, 539, f. 11.

³ 29 octobre ; Rome, 539, f. 209.

⁴ Cf. Rome, 539, f. 234. « Le Nonce a reçu des ordres décisifs sur l'affaire de l'Evesché de Lauzanne ; le Pape ne veut point entendre parler de la proposition qui a esté faite à Sa Sainteté » (lettre envoyée de Marly, le 5 novembre, sans indication de nom ni de l'expéditeur ni du destinataire).

envisagé ce projet par les heureuses conséquences d'ordre religieux qu'on pouvait en attendre. Rome n'en voulait pas : il n'y avait donc pas lieu d'insister et le roi donna immédiatement aux religieux de Munster l'autorisation, si impatiemment attendue, de procéder à l'élection de leur Abbé, ou, plus exactement, il confirma celle qui avait eu lieu déjà.

Du Luc ignorait encore tout de ce subit dénouement. Constatant que Mgr Passionei ne recevait toujours rien de Rome, il lui adressa, au début de novembre, un nouveau mémoire. Les cantons catholiques, lui expliquait-il, sont répartis entre les diocèses de Constance, de Bâle et de Lausanne. Les évêques de ces deux premiers sièges sont princes de l'Empire et donc dispensés de toutes les fonctions pénibles de l'épiscopat : ils ne font jamais de visites pastorales et c'est la cause du désordre qui règne parmi leurs ecclésiastiques. Jamais la catholicité n'a été aussi abandonnée qu'elle l'est dans ces deux diocèses. Sans doute, Lucerne est le lieu de résidence des Nonces ; mais, jusqu'à ce jour, ceux-ci n'ont pas pensé qu'il convînt à leur ministère de remédier à un si grand mal. « L'Evêque de Lausanne est dépouillé et chassé de son siège depuis le changement de religion. Il fait pour l'ordinaire son séjour à Fribourg ; son extrême misère le nécessite de ménager tout le monde. La Collégiale de cette ville, composée des enfans de bourgeois, se moque de l'autorité épiscopale. Il croient faire grâce à l'Evesque, quand ils souffrent que, dans certains jours de l'année, il officie pontificalement dans leur église. Lorsqu'il s'est trouvé un Evesque qui a voulu soutenir ses droits, l'Estat l'a chassé du Canton, et il n'y a pas longtemps qu'on a vu mourir un Evesque de Lausanne dans un mauvais village qui luy servoit d'azile ¹. En sorte qu'à Lucerne, sous les yeux du Nonce, et à Fribourg, sous ceux de l'Evesque Diocésain, les ecclésiastiques vivent dans une licence effrénée et sans exemple. »

Nous connaissons déjà les sentiments de Du Luc à l'égard de Fribourg. On voit qu'il n'est pas plus tendre pour Lucerne. « Il n'en est pas de mesme, poursuivait-il avec naïveté, du clergé de Soleure, quoy qu'il soit éloigné des trois Evesques dont cet Estat despend ; mais on peut dire que la présence des ambassadeurs de France a suppléé à cet inconvénient. Les Peuples de la ville et du Canton ont, à juste

¹ Mgr Strambino, mort aux Hôpitaux, en Bourgogne, en 1684, ainsi que nous l'avons déjà rappelé.

titre, l'inclination françoise ; ils font élever leurs enfans dans le Royaume où ils trouvent des secours considérables par la bonté et la magnificence du Roy. Ces enfans, après avoir étudié et passé leur jeunesse dans les séminaires, reviennent au paÿs, où ils sont pourvus de canonicats et de cures qu'ils desservent avec édification, ce qui produit un bien qu'on ne peut trop admirer. Ces ecclésiastiques et les gens de piété dont le Conseil de Soleure est composé, accoustumés à n'estre point refusés lorsqu'ils demandent au Roy des grâces esgallement utiles à la Religion et à leur Estat, ont supplié Sa Majesté de doter l'Evesché de Lausanne, et d'en obtenir la translation à Soleure, où l'Eglise Collégiale deviendroit cathédrale ¹... Le Roy y a consenti et en a fait faire la proposition au Pape par Monsieur le Cardinal de La Trémoille, chargé des affaires de Sa Majesté. Ce Cardinal n'a point trouvé les dispositions telles qu'on se les estoit promises, et comme il n'en donne point de raison, il n'est pas facile de répliquer. Il assure seulement que monsignor Passionei doit avoir des ordres de Monsieur le Cardinal Paulucci pour s'informer de la chose ; cependant il ne paroist pas encor que ces ordres aient esté donnez. Quoy qu'il en soit, on ose dire que l'affaire bien connue paroistra assez singulière, car le Roy porte son zèle au delà des limites de sa monarchie ; il veut, en tout et partout, favoriser nostre Sainte Religion, et il trouve des obstacles non chez les hérétiques, mais auprez de Sa Sainteté, qui, dans la place qu'elle occupe avec tant d'édification, est obligée de veiller sur tous les membres qui composent l'Eglise. » Cette impertinence était suivie du refrain que nous avons déjà entendu souvent sur l'absolu désintéressement de Louis XIV ² et le mémoire se terminait par cette menace : « La pension que Sa Majesté donne à cet Evesque (de Lausanne) pourra mesme estre plus utilement employée en la distribuant aux jeunes

¹ On voit comment Du Luc, insensiblement, travestit les faits. Il attribue maintenant le projet, dont il a seul la paternité, au clergé et au Gouvernement de Soleure, alors qu'aucun des chanoines n'en avait connaissance, et que, parmi les membres du Conseil, seuls quelques-uns, entièrement dévoués à la France, avaient été mis dans le secret.

² Passage que nous avons déjà reproduit plus haut, p. 60, à la fin de la note 2. Avec plus de franchise, Du Luc écrivait à Louis XIV, le 9 novembre : « Quoy que, par mes discours et par mon escrit, je fasse croire que la chose est indifférente à Vostre Majesté, je ne pense pas de mesme. Je suis persuadé qu'en réussissant dans vos veües, vous feriez, Sire, une chose non seulement très utile à nostre Religion, mais fort avantageuse au service de Vostre Majesté, parce qu'un Evesque mis de sa main et en estat de soutenir son caractère influeroit beaucoup sur tous les cantons catholiques ». (Suisse, 257, f. 75.)

ecclésiastiques de la Suisse qui estudiant dans les Séminaires du Royaume, et c'est à quoy Sa Majesté se déterminera infailliblement. Monsieur le Comte Passionei, estant sur les lieux, voudra bien se servir de ses grandes lumières pour s'instruire de la vérité. L'on ne doute point qu'après l'avoir connue, il n'informe Sa Sainteté de ce qu'il croira convenable. Quoy qu'il en arrive, son Serviteur n'en sera pas moins content ¹. »

Le 9 novembre, le jour même où Du Luc adressait au marquis de Torcy et au Père Le Tellier une copie du mémoire que nous venons de résumer, le Pape rentrait de Castel Gandolfo. Le cardinal de La Trémoille lui fit immédiatement demander une audience. « Elle ne se passera pas, écrit-il à Du Luc, le 10 novembre, sans parler de Monsieur Caraccioli, ce qui est déjà arrivé plus d'une fois, sans aucun fruit. » Il répétait n'être pas trop surpris que Mgr Passionei, malgré les promesses du Pape et les assurances réitérées du Secrétaire d'Etat, n'eût reçu aucun ordre du Saint-Siège au sujet de l'Evêché de Lausanne : « Je me suis bien apparcu, en en parlant à Sa Sainteté, qu'Elle n'entroit pas volontiers dans les veues que je luy proposois. Monsieur le cardinal Paulucci me l'avoit déjà fait entendre de sa part, et quand je lui reparlay ensuite, je vis bien que ce n'estoit que pour ne me point exclurre, qu'Elle me dit qu'Elle donneroit ses ordres à Monsieur Passionei ². »

L'audience eut lieu le 12 novembre. Clément XI était rentré, semblait-il, en très bonne santé ; mais déjà les crises d'asthme l'avaient repris, ainsi que cela se produisait à chaque changement d'air. Le Saint-Père était même si oppressé que La Trémoille le pria de remettre l'entrevue à une autre fois ; mais Clément XI ne le voulut pas. Il se ménagea un peu, au début de l'audience, et ne ressentait presque plus d'oppression à la fin. Abordant la question de l'Evêché de Lausanne, le Saint-Père parut au cardinal de La Trémoille ³, d'après ce que ce dernier, du moins, écrivait le lendemain à Louis XIV, moins éloigné d'entrer dans cette proposition qu'il ne l'avait paru lorsqu'il lui en avait parlé pour la première fois. Il lui aurait même promis à nouveau de donner des ordres à ce sujet à Mgr Passionei ⁴.

¹ Suisse, 257, f. 80.

² Rome, 542, suppl., f. 45.

³ Qui ignorait encore tout de la conclusion apportée à cette affaire, puisque le Pape, pour prier Louis XIV d'y renoncer, s'était adressé directement au Nonce à Paris.

⁴ De même qu'il lui répéta, une fois de plus, son intention de rappeler Monseigneur Caraccioli.

Le lendemain, 14 novembre, le cardinal de La Trémoille apprenait, par la réception du billet de Louis XIV, du 29 octobre, qu'il ne devait plus être question du transfert de l'Evêché de Lausanne. Il en informa, à son tour, le Comte Du Luc, en même temps qu'il lui faisait part de l'audience que le Pape venait de lui accorder. L'ambassadeur de France à Soleure avait d'ailleurs été avisé, lui aussi, directement par Louis XIV. « Le mémoire que vous avez remis à l'abbé Passionei, lui écrivait à nouveau le monarque, quelques jours plus tard, ne produira point d'effet pour le temps présent. Il pourra peut être faire connoître à Sa Sainteté l'utilité de nos veües et luy inspirer le désir de réparer dans un autre temps la conjoncture qu'Elle vient de perdre ¹. »

Pour Du Luc, le coup fut sensible. Il venait, au surplus, d'apprendre de Lucerne que Mgr Passionei allait être rappelé à Rome, sous prétexte que sa mission était terminée. La vraie raison de ce retour, lui assurait-on, était le dépit éprouvé par le cardinal Imperiali ² au vu de la considération que le légat du Saint-Siège s'était acquise en Suisse. Du Luc, quant à lui, supposait plutôt que le Souverain Pontife destinait Mgr Passionei à quelque mission plus délicate et plus importante. S'il s'en va, écrit-il, le 23 novembre, au cardinal de La Trémoille, « force me sera de convenir que la Cour de Rome ne s'intéresse que faiblement à ce qui se passe dans ces montagnes... Je me confirme de plus en plus que certains personnages ont eü raison lorsqu'ils m'ont dit que la cour de Rome n'estoit pas en état d'entrer utilement dans aucune affaire sérieuse qui eust rapport à nostre Religion. Ce qui se passe en Suisse, qui n'est qu'un petit échantillon, prouve parfaitement qu'il n'est plus question de la cause générale, et que les intérêts particuliers décident, malgré les suites fascheuses qui en peuvent résulter. Je suis toujours affligé quand je me trouve nécessité d'entrer dans de pareilles matières. Je vous répète, Monsieur, que je ne connois ni oncle ni neveu, que je voudrois pouvoir les servir de mon sang, et par luy rougir la barrette de Monsignor Caraccioli, mais j'ay l'honneur d'estre ministre du plus juste et du plus religieux de tous les Roys ; je dois ne luy rien déguiser, ni à ceux qui, comme vous, Monsieur, sont chargés de ses intérêts. Je suis si franc du collier sur cet article, que je consens toujours que toutes mes lettres soient lües à Sa Sainteté ; et comme, peut-être, Elle n'entend pas extrêmement le françois, vous aurés la

¹ 20 novembre. Suisse, 257, f. 85.

² L'oncle, on se le rappelle, du Nonce Caraccioli.

peine, Monsieur, de joüer le personnage de secrétaire aldeome ; après quoy, vive le Roy et Béchamel, car, pourveu que je sois catholique et meure tel, peu m'importe ce que deviendront les autres. Monsieur l'abbé Passionei ne m'a point encore parlé des ordres que V. S. m'a marqué qu'il devoit recevoir au sujet de l'Evesché de Lausanne ; je concluds qu'on veut que Monsieur Caraccioli en ait tout l'honneur, en quoy l'on se trompe lourdement, car nous ne sommes pas si affamés qu'on pourroit se l'imaginer, de vendre nostre bien pour faire le voyage d'outremer. L'Evêché de Lausanne continuera d'estre un titre *in partibus*, et chacun restera comme il est ¹ ».

Le 26 novembre, le Pape fit appeler le cardinal de La Trémoille. Il avait appris, par son Nonce à Paris, que le roi de France, sur le désir du Saint-Siège, renonçait au transfert de l'évêché de Lausanne et à l'incorporation de l'abbaye de Munster à la mense épiscopale. « Sa Sainteté, écrit, le lendemain, le cardinal de La Trémoille à Louis XIV, me parut un peu en peine de la réponse qui avoit été donnée à son Nonce, la regardant non pas comme une chose dont Votre Majesté se plaignit d'Elle, mais en quelque manière comme un reproche de ce qu'Elle n'avoit pas secondé ses intentions, qui ne tendoient qu'au bien de la Religion. Je crois qu'Elle étoit bien aise de s'excuser aussi un peu avec moy de ce que j'avois témoigné à Monsieur le Cardinal Paulucci, que j'avois été surpris que, dans le temps qu'Elle m'avoit dit, dans ma dernière audience, qu'Elle donneroit de nouveaux ordres à Monsieur Passionei sur cela, j'avois appris, deux jours aprez, par une dépêche de Votre Majesté, que son Nonce avoit reçu des ordres décisifs de lui faire connoître qu'Elle ne vouloit point entrer dans cette union, car Elle me dit de n'en point écrire comme d'une chose où Elle eut changé de sentiment et qu'Elle fût prête à faire, mais comme d'une chose qui demandoit d'être examinée. Ainsi, je conclus de son discours qu'Elle n'avoit guères plus d'envie d'y entrer qu'auparavant, mais qu'Elle vouloit s'excuser, tant parce qu'Elle avoit refusé d'y entrer, que parce que je pouvois me plaindre de ce qu'Elle m'avoit pour ainsi dire amusé, en me parlant d'une façon et en écrivant à son Nonce d'une autre ; mais j'aurois pu luy répondre que ce procédé en général ne me devoit pas surprendre, car je le vois assez souvent mis en pratique dans les affaires que j'ay à traiter avec Elle, et plus d'une fois je me suis bien aperçu que, dans le même sens qu'Elle me monroit

¹ Suisse, 257, f. 98.

assez entrer dans une chose que je luy proposois, Elle avoit dessein de ne le point faire ¹ ».

En réalité, la question du transfert de l'Evêché de Lausanne était définitivement écartée, et Du Luc lui-même ne se faisait pas d'illusion à ce sujet. « Cette affaire, écrit-il, le 30 novembre, au cardinal de La Trémoille, me paroist renvoyée aux calendes grecques, et je trouve, à la bien prendre, que l'establissement d'un Evesché dans un pays que l'on abandonne en proye aux hérétiques, est une chose très inutile. Si les bruits qui se respandent dans le public sont véritables, ce sera à un autre de faire icy le missionnaire et d'y prêcher le recouvrement de la Terre Sainte. Car, pour Monsieur Caraccioli, vous n'en ferez jamais un saint Bernard. Il en seroit peut estre de mesme de ceux qui le remplaceroient, si la cour où vous estes ne changeoit pas son système du blanc au noir ; mais, quoy qu'il arrive, je béniray le Seigneur, à l'exemple de saint François de Sales, mon cher Patron ² ». « Je vois par la dépesche de Sa Majesté, écrit-il, le même jour, au marquis de Torcy ³, qu'il n'est plus question de l'Evesché de Lauzanne ny de l'Abbaye de Munsterval. J'en suis, je vous le jure, fort aise, quoy que cette idée eust deu produire beaucoup de bien dans ce pays. » Mais, déclare-t-il, encore le 30 novembre, à Louis XIV, « je n'espère que la cour de Rome se conduise autrement qu'elle a fait jusqu'à présent, tant que le Pape d'aujourd'huy occupera le Saint-Siège. Il est remply de bonnes intentions, mais sa faiblesse est extrême, et ceux qui le connoissent à fonds conviennent qu'il faut luy parler haut et le dernier, sans quoy on ne tient rien. J'avoüe, Sire, que l'establissement à Soleure de l'Evesque de Lauzanne me paroissoit un grand bien pour nostre Religion et un avantage pour vostre service, mais l'affaire intéressoit plus le Pape que Vostre Majesté ⁴. »

Louis XIV, après avoir reçu de Rome des informations sur les deux dernières audiences au cours desquelles Clément XI avait abordé, avec le cardinal de La Trémoille, la question de l'évêché de Lausanne, écrivit à son ambassadeur auprès du Saint-Siège : « J'aurois souhaité que le Pape eut connu plus tost le bien que j'avois l'intention de faire

¹ Rome, 540, f. 103.

² Suisse, 207, f. 114.

³ Auquel il envoie, confidentiellement, la dernière lettre du cardinal de La Trémoille ainsi que la réponse qu'il lui a adressée. « Vous jugerez, lui dit-il, qui, du bonnet ou du cordon rouge, raisonne le mieux. »

⁴ Suisse, 257, f. 109.

à cette Eglise (de Lausanne) et qu'il en eut mieux compris l'utilité. Les mesures que j'avois prises pour cet effet sont présentement changées. Il faudroit donc travailler sur un nouveau plan ; mais il se trouveroit encore des occasions de réparer celle qui a esté perdue, si Sa Sainteté y vouloit sérieusement entrer¹. » « J'ai lieu de croire que le Pape a fait reflexion sur l'avantage dont il auroit été pour le bien de la religion en Suisse d'unir, comme je le proposois, l'abbaye de Munster à l'Evêché de Lausanne, et que Sa Sainteté commence à connoître qu'Elle a quelque lieu de se reprocher d'avoir perdu une conjoncture favorable de faire sans peine un grand bien à cette Eglise. Il est certain que, de ma part, je ne trouvois d'autre avantage dans la proposition que j'ay faite que celui des catholiques, et je comptois de le procurer à mes dépens, puisque j'abandonnois la nomination d'une abbaye assez considérable pour doter une Eglise en pays Etranger. Il m'a suffy de sçavoir les intentions du Pape pour cesser toute instance sur ce sujet... Si quelque jour Sa Sainteté croit qu'il convienne de reprendre la mesme proposition qu'Elle a rejeitée, il pourra vacquer quelque autre abbaye, dont on feroit le mesme usage que je voulois faire de celle de Munster². »

L'occasion ne se présenta point. On sait que Louis XIV mourut l'année suivante, et c'est en 1715 également que Du Luc échangea son poste à Soleure contre celui d'ambassadeur à Vienne³. C'est à lui que revient la paternité du projet qui a fait l'objet de cette étude. Bien plus qu'une appréciation objective sur ses contemporains, c'est l'attitude singulièrement partielle de leur auteur que nous révèlent ses lettres. Non seulement défavorable, mais injuste à l'égard de ceux qui ne partageaient point ses idées et qui n'avaient pas les mêmes visées politiques que lui, il ménageait tout juste ceux de son bord et les personnages que sa position lui faisait un devoir de respecter. Au

¹ 5 décembre. Rome, 542, suppl. f. 189.

² 17 décembre. Rome, 540, f. 110.

³ Dans le mémoire qu'il adressa (octobre 1715), après son départ de la Suisse, au roi de France, Du Luc dénonce Mgr Caraccioli comme le grand adversaire de la Couronne. Le salut des catholiques, déclare-t-il, lui importe peu. Il est prêt à les sacrifier, pourvu qu'il puisse assouvir sa haine contre le Roi. Je ne sais si le Pape finira par ouvrir les yeux, mais sa faiblesse me fait tout craindre. Ses bonnes intentions, si mal servies, ne peuvent le justifier. Quant aux Fribourgeois, très intéressés, faisant les importants, ils sont surtout sottement fiers d'eux-mêmes. Je leur ai fait peur et je les ai pliés, en ne leur servant qu'avec des retards les pensions auxquels ils avaient droit.

fond, il n'était pas loin de penser que lui seul était parfait. Au reste, entièrement dévoué à son maître et habile à le flatter, il avait surtout une plume singulièrement alerte, et il faut avouer qu'on éprouve à le lire un irrésistible plaisir. Il a réussi à intéresser les plus hautes sphères de la chrétienté au plan qu'il avait conçu. Comme plus d'une fois, au cours de notre histoire religieuse et politique, la diplomatie de nos voisins s'est mise en mouvement, mais elle s'est heurtée à l'attitude négative de celui qui voyait plus haut et plus loin et qui n'avait pas les ambitions terrestres et nécessairement un peu égoïstes des monarques de la terre.

